



Parcs Nationaux de France



# Contrat d'objectifs

État / Établissement public Parcs Nationaux de France

2009 • 2011



Vanoise  
Port-Cros  
Pyrénées  
Cévennes  
Écrins  
Mercantour  
Guadeloupe  
Guyane  
La Réunion

GIP des Calanques



# Avant-propos de Jean-Pierre GIRAN



Au moment où Parcs Nationaux de France va pour la première fois signer avec l'Etat un contrat d'objectifs pour trois ans, on ne peut que se féliciter d'être resté fidèle aux principes fixés par la loi de 2006 créant cet établissement public : recherche d'économies d'échelle ; développement du rayonnement et de la communication des parcs nationaux ; mise en œuvre d'une politique internationale d'échange d'expériences et d'expertises ; assistance soutenue aux parcs nationaux dans l'élaboration de leur charte.

Je crois aussi que dans le respect de ses engagements vis à vis de l'Etat, Parcs Nationaux de France, pour être véritablement utile, doit conserver un degré élevé de créativité et d'innovation que seule peut procurer une part de liberté.

C'est donc dans un souci d'efficacité pour remplir les missions définies par l'Etat et de responsabilité lorsqu'il s'agira de saisir des opportunités utiles à la protection de nos espaces d'exception, que nous allons nous engager dans les trois années qui viennent.

Jean-Pierre GIRAN

Président du Conseil d'administration  
de Parcs Nationaux de France

Député du Var

# Sommaire

p 3 Introduction

p 4 Orientations stratégiques

p 6 Objectifs et indicateurs par activité

p 6 1 Représentation et communication

- Faire prendre en compte les parcs nationaux dans les politiques publiques à l'échelon national et communautaire
- Renforcer la présence des parcs nationaux français dans les réseaux d'aires protégées et dans les instances internationales
- Développer le mécénat d'entreprise au niveau national et au profit des parcs nationaux
- Augmenter la notoriété des parcs nationaux notamment par des opérations de communication d'envergure nationale

p12 2 Appui au réseau des parcs nationaux et centre de ressources

- Accompagner les parcs nationaux dans l'élaboration de leur charte
- Construire et produire annuellement les tableaux de bord sur le patrimoine et sur les usages
- Piloter la mise en place du schéma de gestion comptable et financier dans les parcs nationaux
- Piloter les groupes de travail administratifs, techniques et scientifiques

p18 3 Mise en place de services communs

- Développer le service commun «ressources humaines et paye»
- Finaliser la construction de l'agence comptable commune
- Mettre en place un réseau informatique sécurisé
- Assurer un suivi des économies d'échelle réalisées par les établissements des parcs nationaux et PNF

p24 4 Soutien et management

- Mettre en place une gestion des ressources humaines alliant perspectives de carrière et performance individuelle et collective
- Mettre en place le schéma de gestion comptable et financier pour PNF
- Développer au sein de PNF des pratiques exemplaires en matière d'éco-responsabilité

p32 Annexes

# Introduction

La loi du 14 avril 2006, qui réforme les parcs nationaux, crée l'établissement public national à caractère administratif «Parcs Nationaux de France», placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature. L'article L. 331-29 du code de l'environnement en fixe les missions.

Opérateur principal de l'État pour l'action 7 «Gestion des milieux et biodiversité» au sein du programme «Urbanisme, paysages, eau et biodiversité», Parcs Nationaux de France est un établissement âgé d'à peine 2 ans. Son conseil d'administration a été installé le 6 décembre 2006 et son effectif cible de 31 ETP a été atteint au 31 décembre 2008.

Ce contrat est fondateur pour un tout jeune établissement qui doit cependant s'appuyer sur un projet fort, susciter une ambition collective, partagée par ses signataires, renforçant Parcs Nationaux de France dans son rôle fédérateur des ambitions des territoires d'exception que sont les parcs nationaux. C'est avec l'ambition de construire un projet partagé par l'ensemble des parcs nationaux qu'ont été conduites les négociations du présent contrat, associant les représentants du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique (direction du budget et contrôle budgétaire et comptable ministériel), de l'établissement public Parcs Nationaux de France en liaison étroite avec le collège des directeurs des établissements publics des parcs nationaux.

# Orientations stratégiques



Le présent contrat est construit à partir des éléments de contexte et attentes suivants :

## La réforme de la gouvernance des parcs nationaux et le chantier d'élaboration des chartes

La loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux a refondé la politique des parcs nationaux. Un des axes fondamentaux de cette réforme est la modification de la gouvernance afin d'ancrer localement les parcs et de renforcer leur acceptabilité sociale.

Dans ce cadre, un nouvel outil a été créé, la charte des parcs nationaux, qui a vocation à construire un projet de territoire pour le cœur et l'aire d'adhésion de chaque parc. Cette charte permettra de créer une nouvelle dynamique de développement durable dans les territoires classés en parc national. Dans la période 2009-2011, l'élaboration de ces chartes est le chantier prioritaire pour l'ensemble des neuf établissements publics de parcs nationaux existants et les GIP chargés des projets de nouveaux parcs.



## Les engagements du «Grenelle de l'environnement» en matière d'aires protégées et la création de nouveaux parcs nationaux (engagement n°74)

Afin d'enrayer la perte de la biodiversité, les travaux du «Grenelle de l'environnement» ont réaffirmé l'importance des aires fortement protégées dont font partie les parcs nationaux. L'engagement n° 74 du Grenelle intègre donc l'élaboration d'une véritable stratégie de création d'aires protégées, avec l'objectif que 2% au moins du territoire terrestre métropolitain soit placé dans les 10 ans sous protection forte.

Il s'agit d'un objectif ambitieux, auquel contribuera le réseau des parcs nationaux, puisque cette stratégie devra comprendre la création de trois parcs nationaux :

- un parc national méditerranéen, d'ores et déjà identifié sur les Calanques de Marseille et Cassis et dont la création est envisagée pour 2010 ;
- un parc national forestier de plaine ;
- un parc national de zone humide.



## La réforme de l'État et la modernisation des politiques publiques

L'exigence de performance est une priorité des pouvoirs publics. Elle conduit à développer les pratiques de mutualisation et de travail en réseau.

Parcs Nationaux de France, établissement de mutualisation, est emblématique de ce nouvel état d'esprit.

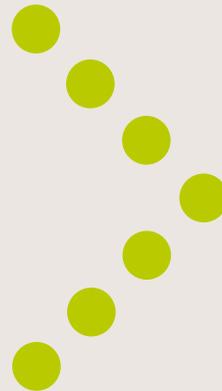
Proche du modèle de Centre de service partagé (CSP), promu par la direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME), son travail innovant a vocation à resserrer les liens entre établissements d'un même réseau, à réaliser des économies d'échelle, à professionnaliser les fonctions de soutien aussi bien que les activités de production des parcs nationaux.

Ces éléments de contexte ont conduit à faire du contrat d'objectifs l'instrument de mise en œuvre des **4 orientations stratégiques** suivantes :

1. Appuyer les établissements publics des parcs nationaux dans la mise en œuvre de la réforme et l'élaboration de leur charte
2. Mettre en place une stratégie de communication et de rayonnement des parcs nationaux français à l'international
3. Améliorer la qualité de la gestion des parcs nationaux, notamment par le biais des services communs
4. Apporter un appui à la création et la mise en place des nouveaux parcs nationaux (ce qui inclut l'appui aux GIP chargés de l'élaboration de projets de parcs nationaux et un appui particulier aux établissements publics de parcs nouvellement créés)

Ces 4 orientations sont déclinées dans les objectifs des **4 activités** de l'établissement :

1. Représentation des parcs nationaux et communication
2. Appui au réseau des parcs nationaux et centre de ressources
3. Mise en place de services communs
4. Soutien et management



Le présent document porte sur les objectifs et actions prioritaires d'ores et déjà identifiés pour la période 2009 - 2011. Il prendra en compte l'évolution de la politique des parcs nationaux et laissera place à la réactivité et créativité dont l'établissement devra faire preuve.

# Objectifs et indicateurs par activité

## 1

## Représentation des parcs nationaux et communication



L'établissement public Parcs Nationaux de France a pour première finalité la représentation et la communication sur les parcs nationaux. Ses missions sont de soutenir avec force une politique ambitieuse de rayonnement international des parcs nationaux.



### 1.1 Faire prendre en compte les parcs nationaux dans les politiques publiques à l'échelon national et communautaire

La loi du 14 avril 2006 a prévu un cadre de mobilisation, d'articulation et d'adaptation des différentes politiques publiques pour le territoire de chaque parc : la charte a pour effet principal que «les collectivités publiques intéressées s'assurent de la cohérence de leurs actions avec les orientations et mesures de la charte et mettent en œuvre les moyens nécessaires<sup>(1)</sup>».

Le principal enjeu de la réforme des parcs nationaux voulue par le législateur en 2006 se joue dans la mobilisation des différentes politiques publiques axées sur des orientations communes pour le territoire du parc national, territoire classé pour l'intérêt spé-

cial de son cœur, monument national. Cette action contribuera à l'élaboration des chartes des parcs d'ici 2011 : la charte du parc est un accord entre les collectivités territoriales, l'établissement public et l'Etat.

Ceci concerne notamment :

- les politiques d'urbanisme et d'organisation de l'espace
- les politiques sectorielles en matière d'aménagement et de gestion des ressources naturelles relatives à l'agriculture<sup>(2)</sup>, à la sylviculture<sup>(3)</sup>, à l'énergie mécanique du vent, aux carrières, à l'accès à la

nature et aux sports de nature, à la gestion de l'eau, à la gestion cynégétique, à la gestion de la faune sauvage, au tourisme et à l'aménagement ou à la mise en valeur de la mer

- les programmations financières en région («Les préfets de région s'assurent de la prise en compte des spécificités des espaces du cœur et de l'aire d'adhésion d'un parc national au sein des documents de planification de l'action de l'Etat et des programmations financières<sup>(4)</sup>»).

(1) Article L 331-3 du Code de l'Environnement

(2) Il s'agit notamment du document de gestion de l'espace agricole et forestier  
(3) Article R 331-14 du Code de l'Environnement. Il s'agit notamment des orientations régionales, des directives et schémas régionaux et de leurs « annexes vertes » et des documents de gestion

(4) Article R 331-14 du Code de l'Environnement.. Il s'agit notamment des contrats de projet Etat-Région et des Programmes Opérationnels Européens

Plus de 20 documents de planification de politiques publiques sont ainsi énumérés au code de l'environnement comme soumis à consultation de l'établissement public, voire compatibles avec la charte.

Pour réussir cette évolution majeure, PNF à l'échelon national, devra faire prendre en compte les territoires des parcs nationaux dans les dispositions nationales qui régissent ou encadrent les politiques publiques planifiées localement ; il s'agit du présent objectif.

Pour faire prendre en compte les territoires des parcs nationaux dans les dispositions nationales, PNF privilégiera dans ses actions les trois politiques publiques qui influent le plus directement sur la gestion des milieux et qui sont le plus étroitement encadrées

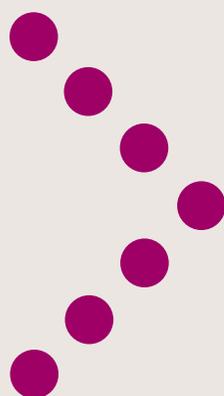
par l'échelon national : agriculture et forêt (MAP), mais aussi aménagement du territoire et programmations financières en régions (DIACT).

A cette fin, PNF, avec les établissements publics des parcs nationaux et en liaison avec les autorités concernées, élaborera pour chacune de ces politiques un document stratégique d'état des lieux et d'orientations, et négociera sa prise en compte dans les dispositions nationales relatives à ces politiques.

Dans le même esprit, PNF exercera une vigilance active sur l'actualité des programmes d'initiatives communautaires et des outils financiers associés tels qu'Interreg et Life.



**Résultats attendus :** Trois stratégies feront l'objet d'un suivi plus particulier : l'agriculture, la forêt et l'aménagement du territoire, et entrent donc dans les indicateurs. Dans un premier temps, on s'attachera à mesurer les initiatives prises pour porter ces trois politiques au plan national, passant d'une politique, l'agriculture, en 2009 à trois politiques en 2011. Cette année-là, un bilan sera fait sur les politiques publiques qui auront pris en compte les spécificités des territoires des parcs nationaux.



Objectif	Indicateurs	Cibles		
		2009	2010	2011
Faire prendre en compte les parcs nationaux dans les politiques publiques à l'échelon national	Nombre de stratégies adoptées et portées nationalement	1	3	3
	Nombre de politiques publiques prenant en compte les stratégies portées	0	0	3

# 1 Représentation des parcs nationaux et communication (suite)



## 1.2 Renforcer l'influence des parcs nationaux français dans les réseaux d'aires protégées et dans les instances internationales

Les parcs nationaux couvrent avec leurs aires optimales d'adhésion près de 50 000 km<sup>2</sup> ou 7,7% du territoire français (DOM et métropole). Ils sont des éléments majeurs du patrimoine naturel et culturel français, reconnus et répertoriés comme tels dans les instances internationales de la protection de la nature et des sites. La plupart d'entre eux figurent sur la liste des propositions d'inscription par la France au Patrimoine mondial. Certains sont aussi réserves de biosphère (programme Man And Biosphère de l'UNESCO).

Au titre de leur richesse patrimoniale mais aussi parce qu'ils ont assuré depuis près de cinquante ans un suivi des milieux naturels et des espèces sur leurs territoires, les parcs nationaux figurent parmi les observateurs potentiels de premier plan du changement climatique et parmi les grands acteurs de la conservation de la biodiversité sur des territoires peu perturbés par les activités humaines.

La valorisation et l'exportation du savoir-faire français des parcs nationaux en matière de préservation des espaces naturels doivent s'intensifier. A cet effet, le rôle de PNF est de représenter de manière per-

manente les intérêts des parcs nationaux, avec leur concours, dans les instances qui représentent les espaces naturels protégés et dans les instances scientifiques, au plan national comme au plan international. Il est aussi de développer au sein de ces instances des initiatives et des projets communs. Sur le plan géographique trois priorités se dessinent pour la période de démarrage de PNF : la Méditerranée qui concerne directement trois parcs nationaux et le projet des Calanques ; les Alpes qui concernent trois parcs nationaux et l'Outre-Mer qui en concerne également trois.

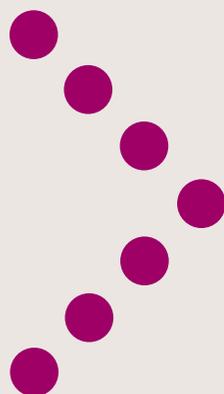
Ce rôle de représentation est tourné vers les réseaux d'espaces naturels et leurs regroupements (GIP Aten, EUROPARCS, EUROSITES, UICN, Patrimoine Mondial...), et les instances scientifiques (fondations, programmes sur la biodiversité, le changement climatique).

Le rôle de PNF est enfin de stimuler les partenariats entre parcs nationaux français et étrangers, en facilitant le fonctionnement des jumelages - notamment transfrontaliers - déjà établis.



**Résultats attendus :** Dans cette entreprise, PNF mobilisera au mieux les compétences de son équipe et des équipes des parcs nationaux. Pendant la durée du premier contrat d'objectifs, les organismes avec lesquels PNF développera ses relations sont notamment le GIP Aten, le Comité français MAB, l'UICN France et international et sur le plan scientifique, le Muséum national d'histoire naturelle et les organismes universitaires de la Recherche, les organismes du Pôle Agropolis et le Comité d'orientation stratégique de la Fondation française pour la recherche sur la biodiversité.

Les initiatives auprès des réseaux institutionnels porteront sur la valorisation des parcs nationaux auprès de l'UNESCO en vue de leur inscription au Patrimoine Mondial, l'organisation de rencontres des parcs nationaux européens, des séminaires scientifiques inter réseaux, la préparation d'un forum des gestionnaires (changement climatique et corridors écologiques). Les initiatives auprès des instances scientifiques prendront la forme de participations à la rédaction d'appels d'offres en y incluant les préoccupations des parcs nationaux et en soutenant les projets et l'organisation de séminaires de restitution.



Objectif	Indicateurs	Cibles		
		2009	2010	2011
Renforcer l'influence des parcs nationaux français dans les réseaux d'aires protégées et dans les instances internationales	Nombre d'instances nationales et internationales dans lesquelles PNF est présent	6	9	9
	Nombre par an d'initiatives françaises dans ces instances	2	2	2

# 1 Représentation des parcs nationaux et communication (suite)

## 1.3 Développer le mécénat d'entreprise au niveau national au profit des parcs nationaux

De même que le mécénat est une façon pour l'entreprise de nouer un dialogue avec la société, en mobilisant les salariés, en rencontrant d'autres publics, en comprenant les aspirations de l'opinion sur les questions environnementales, il est pour les parcs nationaux l'occasion de confronter les cultures professionnelles, de s'ouvrir sur le monde social et économique pour en déchiffrer les évolutions. C'est aussi pour les parcs nationaux une possibilité de faire reconnaître leurs métiers et leurs performances. Enfin, outre les moyens

financiers qu'il apporte, le mécénat est un formidable outil de communication par la démultiplication des médias qu'il permet de toucher.

Le développement des partenariats à caractère national fait partie des missions prioritaires de PNF, chaque parc national pouvant par ailleurs avoir recours à des mécènes locaux. PNF s'appuie, pour mettre en œuvre et développer cette politique, sur les conclusions du rapport du 25 juin 2007 de l'Inspection Générale de l'Environnement.

**Résultats attendus :** PNF assurera une couverture nationale, permettra de renforcer l'intérêt des grands mécènes (entreprises ou fondations d'entreprises d'envergure nationale ou internationale) pour les parcs nationaux. Si un chiffrage précis en termes de moyens financiers semble difficile à établir pour un premier contrat d'objectifs, il est raisonnable de se proposer de conduire à bien en 2009 et 2010 le partenariat conclu en 2008 avec la GMF et d'obtenir son renouvellement en 2011. PNF cherchera par ailleurs à augmenter le nombre de partenariats en maintenant une exigence de qualité, et ce dans une démarche ambitieuse, qui ne réduit pas le mécénat à l'échange de logos contre des versements de fonds.

Objectif	Indicateur	Cibles		
		2009	2010	2011
Développer le mécénat d'entreprise au niveau national au profit des parcs nationaux	Nombre de partenariats et mécénats conclus grâce à l'action de PNF	1	2	3



**Résultats attendus :** Tout en réalisant les opérations de communication déjà lancées dès la création de l'établissement, PNF arrêtera sa stratégie de communication accompagnée d'un plan d'actions dès 2009. Des évènements tels que le cinquantenaire de la loi de 1960 et la création de nouveaux parcs nationaux constitueront pour PNF une opportunité de réaliser des opérations de communication d'envergure nationale (ouvrages, expositions, rencontres 2010 des parcs nationaux, manifestations et salons...). L'évolution de la notoriété des parcs nationaux sera mesurée en fin de période par référence à l'étude conduite au printemps 2008.

### 1.4 Augmenter la notoriété des parcs nationaux notamment par des opérations de communication d'envergure nationale

L'article L. 331-29 du code de l'environnement, créant Parc Nationaux de France, prévoit, parmi les missions confiées à l'établissement public, celle «d'organiser et contribuer à mettre en œuvre une politique commune de communication nationale et internationale».

Il est attendu de PNF qu'il donne une nouvelle impulsion à la communication commune des parcs nationaux. Cette communication s'appuiera sur les incontestables réussites passées dans ce domaine telle que la très enviée identité visuelle. La communication nationale respectera le statut de ces territoires à très haute valeur écologique.

Le conseil d'administration de PNF doit fixer le cadrage et le mandat de la politique de communication commune à PNF et aux parcs nationaux, point de départ de la stratégie de communication.

Les principaux chantiers sont les suivants :

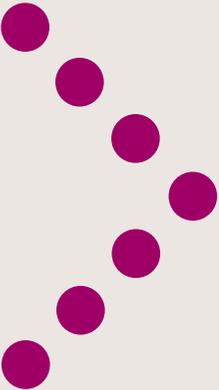
- quelle place donner au cœur de métier des parcs nationaux, à la protection du patrimoine et de la biodiversité par rapport aux enjeux des nouveaux territoires et du développement durable ?
- quel équilibre trouver entre une communication institutionnelle des parcs nationaux et une communication promotionnelle de leurs territoires ?

- quels sont les champs et les médias couverts par le niveau national et le niveau local ?
- quels sont les publics prioritaires à conquérir ou reconquérir ?

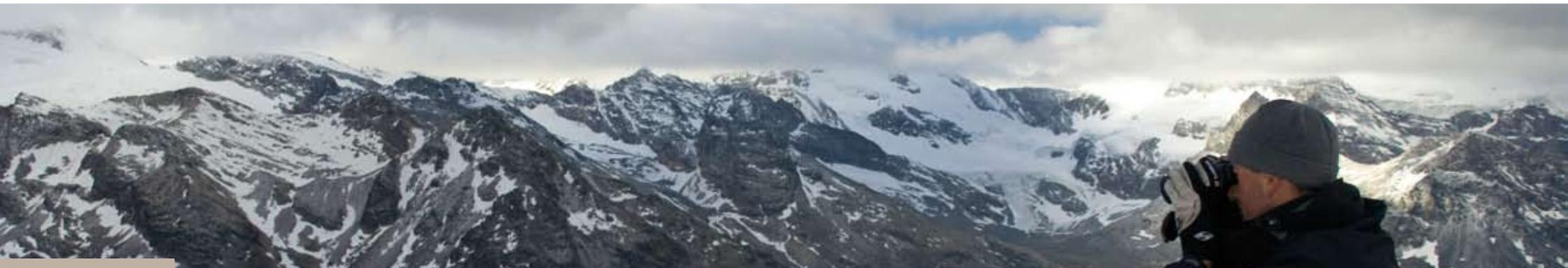
Des réponses apportées à ces questions, dépendront pour une large part l'organisation de la communication nationale et les actions menées pendant les trois années du contrat d'objectifs.

Cependant, il est certain que :

- la visibilité des parcs nationaux auprès des médias nationaux peut et doit être fortement développée
- les contacts presse, les accueils presse sur des évènements dans les parcs doivent être coordonnés et développés
- la charte graphique doit être révisée
- la gamme des publications communes et des produits dérivés doit être réétudiée
- la part du mécénat dans leur financement doit être évaluée



Objectif	Indicateurs	Cibles		
		2009	2010	2011
Augmenter la notoriété des parcs nationaux notamment par des opérations de communication d'envergure nationale	Élaboration d'une stratégie de communication commune à PNF et l'ensemble des parcs nationaux	adoption		Evaluation par enquête de notoriété
	Nombre d'opérations de communication d'envergure nationale	I	I	I



## 2 Appui au réseau des parcs nationaux et centre de ressources



Le centre de ressources de Parcs Nationaux de France apporte son appui aux parcs nationaux sur la connaissance de leur patrimoine, sur les usages et aménagements qui impactent leurs territoires et sur le suivi des activités des établissements. Il s'applique à faciliter la mutualisation et la diffusion des informations collectées et mises en forme. Il produit des documents de stratégie pour l'ensemble des parcs nationaux. C'est pourquoi, c'est au sein de l'activité « Appui au réseau des parcs nationaux et centre de ressources » que l'on trouve les correspondances les plus fortes avec les activités de chaque parc national.

Le centre de ressources doit produire des données et des documents. Il doit capitaliser et conserver la mémoire. Il doit enfin contribuer au renforcement de la culture professionnelle commune. On s'intéresse donc aussi bien à ce que le centre de ressources produit qu'à la façon dont les parcs nationaux le font vivre et l'utilisent.

Si les compétences développées au sein du centre de ressources sont largement axées sur la connaissance, la protection et la gestion du patrimoine, la compétence juridique de PNF au sein du centre de ressources est transversale. Elle touche à l'expertise aussi bien sur la protection des territoires, sur l'administration des établissements publics et sur les contentieux. Largement conditionné par l'actualité dans les parcs nationaux, cet appui ne comporte pas d'objectif spécifique pour la période.

Enfin c'est au titre de l'activité de centre de ressources que Parcs Nationaux de France contribue de la façon la plus significative à la consolidation des parcs nouveaux et à l'aide aux parcs nationaux en création.

En renforçant les capacités des parcs nationaux à améliorer les connaissances pour freiner la perte de biodiversité, à constituer par leur gestion des points forts des trames vertes et bleues, l'action de Parcs Nationaux de France s'inscrit directement dans les engagements du Grenelle de l'environnement. On retiendra plus particulièrement :

- L'engagement 73, relatif à la trame verte et bleue comprenant les grands espaces naturels protégés comme les parcs nationaux, cœurs et aires d'adhésion inclus
- L'engagement 74, relatif à la stratégie nationale des aires protégées et plans de restauration des espèces
- L'engagement 79 relatif à l'Observatoire de la biodiversité et la Fondation française de coopération pour la recherche sur la biodiversité
- Les engagements 87 et 88 relatifs à la gestion des stocks halieutiques et au programme européen pilote pour une gestion concertée
- L'engagement 177 relatif à la biodiversité et aux ressources naturelles dans les DOM-COM.

## 2.1 Accompagner les parcs nationaux dans l'élaboration de leur charte

La charte des parcs nationaux a vocation à créer une nouvelle dynamique de développement durable et de protection dans les territoires classés en parc national. Au cours de la période 2009 - 2011, l'élaboration des chartes est le chantier prioritaire pour l'ensemble des établissements publics de parcs nationaux existants et des GIP chargés des projets de nouveaux parcs. PNF les accompagne dans cette étape décisive qu'est l'élaboration de leur charte en créant une culture commune, en animant des groupes de travail et en apportant un appui méthodologique. Si la culture commune des parcs nationaux sur la charte doit être directement inspirée des principes et procédures inscrites dans la Loi de 2006, il conviendra également

de tirer parti de l'expérience acquise par les Parcs naturels régionaux, l'UICN et le programme MAB.

Les modes d'intervention de Parcs Nationaux de France sont la mutualisation, la production d'outils, la formation et le conseil. Ils suivront un cadencement discuté avec les établissements eux-mêmes.

**Résultats attendus : La mutualisation :** elle stimule et sécurise les équipes des établissements qui doivent organiser un processus complexe dans un contexte innovant. **Les séminaires du groupe charte** élargi en tant que de besoin aux directions et présidences porteront notamment sur le format du document, les domaines d'intervention et les usages majeurs sur les territoires (voir outils), les évolutions des métiers et l'organisation des établissements.

La production d'outils, de notes et guides stratégiques portera notamment sur :

- le caractère,
- la solidarité écologique,
- le zonage et la spatialisation,
- la réglementation du cœur,
- le diagnostic,
- l'évaluation,
- l'usage de la dénomination (dont la marque),
- les moyens financiers,
- les outils fiscaux,
- l'articulation entre charte du Parc National et politiques publiques.

Les politiques publiques prioritaires seront l'agriculture, la forêt, le tourisme, l'urbanisme et l'accès à la nature, et les programmations financières en régions ; les sites et paysages, l'eau, la chasse et la pêche, la culture, la publicité, seront moins prioritaires.

Le renforcement des compétences aura pour priorité la maîtrise de l'articulation des politiques publiques au sein de la charte. PNF suscitera avec l'appui de l'ATEN des formations et sensibilisations des personnels sur les différentes politiques publiques.

Enfin, PNF apportera du conseil à la demande aux établissements sur la conduite du processus et la mobilisation des équipes. Une attention particulière sera portée aux parcs en création et nouvellement créés.

Objectif	Indicateurs	Cibles		
		2009	2010	2011
Accompagner les parcs nationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur charte	Nombre d'outils, nombre de notes stratégiques et thématiques produits	7	7	7
	Nombre de séminaires organisés	6	10	10



## 2.2 Construire et produire annuellement les tableaux de bord sur le patrimoine et sur les usages

Avec six d'entre eux en métropole et trois outre-mer, les parcs nationaux couvrent une grande diversité de biomes et abritent des territoires à l'histoire particulièrement riche car soumis à des influences culturelles différentes.

Chaque parc national mène une activité de connaissance et de suivi de ce patrimoine. Le fait que la structuration des données récoltées n'ait pas, jusqu'à présent, été réalisée de manière homogène du fait de l'autonomie de chaque établissement, limite considérablement leur valorisation par agrégation dans une base de données nationale. Les synthèses nationales de ces données réalisées par Parcs Nationaux de

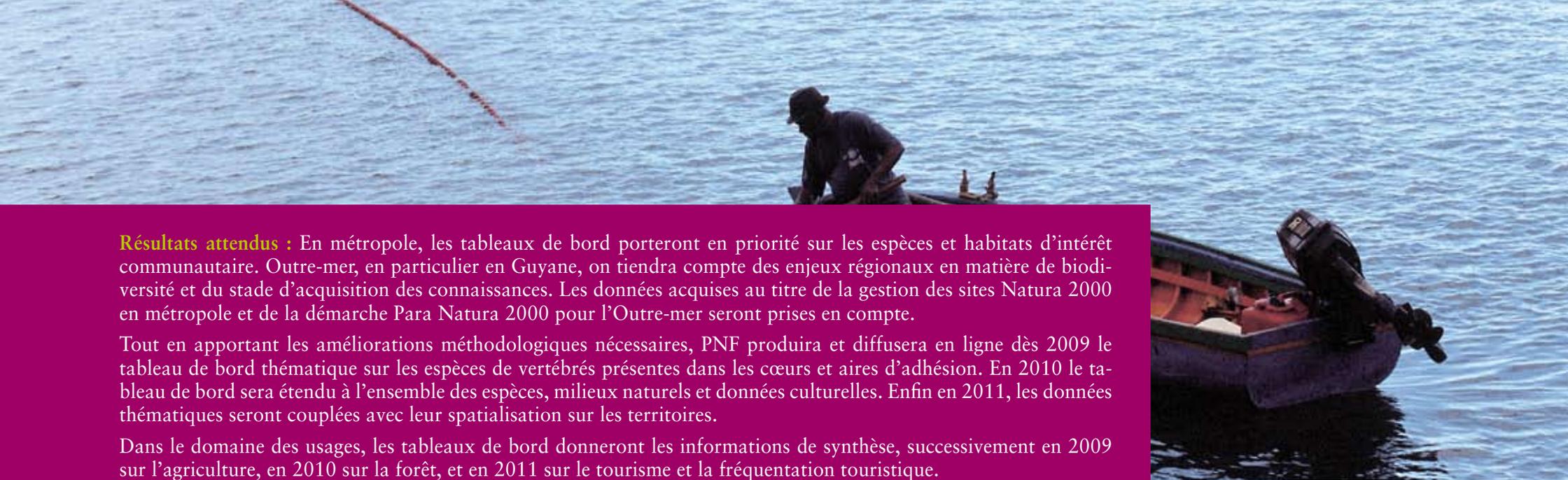
France, devront contribuer à alimenter le système national d'information sur la nature et les paysages (SINP).

La réalisation des chartes nécessite la collecte des connaissances et données relatives au patrimoine naturel, culturel et paysager de chaque cœur de parc national et de chaque aire optimale d'adhésion, ainsi que des données socio-économiques concernant les usages de ces territoires.

Pour la période 2009-2011, PNF a pour mission de produire le socle commun des données prioritaires, de renseigner et diffuser progressivement les données

agrégées sur le patrimoine naturel et culturel et sur les usages des territoires et de référencer géographiquement les données.

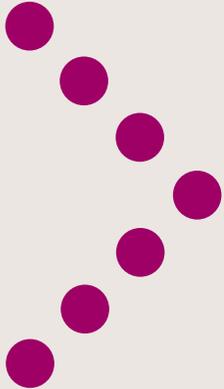
En termes de méthode, PNF recherchera avec les parcs nationaux une plus grande harmonisation entre les protocoles scientifiques et les compatibilités entre outils de recueils des données et modes de représentation géographique indispensables pour permettre des consolidations inter-parcs. Les tableaux de bord rendront ainsi compte de l'évolution du patrimoine en fonction des actions de protection et de développement durable menées dans les cœurs et les aires d'adhésion des parcs nationaux.



**Résultats attendus :** En métropole, les tableaux de bord porteront en priorité sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Outre-mer, en particulier en Guyane, on tiendra compte des enjeux régionaux en matière de biodiversité et du stade d'acquisition des connaissances. Les données acquises au titre de la gestion des sites Natura 2000 en métropole et de la démarche Para Natura 2000 pour l'Outre-mer seront prises en compte.

Tout en apportant les améliorations méthodologiques nécessaires, PNF produira et diffusera en ligne dès 2009 le tableau de bord thématique sur les espèces de vertébrés présentes dans les cœurs et aires d'adhésion. En 2010 le tableau de bord sera étendu à l'ensemble des espèces, milieux naturels et données culturelles. Enfin en 2011, les données thématiques seront couplées avec leur spatialisation sur les territoires.

Dans le domaine des usages, les tableaux de bord donneront les informations de synthèse, successivement en 2009 sur l'agriculture, en 2010 sur la forêt, et en 2011 sur le tourisme et la fréquentation touristique.



Objectif	Indicateurs	Cibles		
		2009	2010	2011
Construire et produire annuellement les tableaux de bord sur le patrimoine et sur les usages	État d'avancement du tableau de bord des données patrimoniales dans les parcs nationaux	1 <sup>er</sup> tableau de bord espèces	Tableau de bord espèces et milieux naturels	Tableau de bord espèces et milieux naturels avec données géographiques
	Nombre de thématiques couvertes par les tableaux de bord sur les usages dans les parcs nationaux : agriculture, tourisme/fréquentation, forêt	1 sur 3	2 sur 3	3 sur 3

## 2 Appui au réseau des parcs nationaux et centre de ressources (suite)

### 2.3 Piloter la mise en place du schéma de gestion comptable et financier dans les parcs nationaux

Chaque direction d'établissement public de parc national produit un bilan annuel de la mise en œuvre de son contrat d'objectifs. La production de synthèses consolidées pour l'ensemble des parcs nationaux et PNF implique que tous les établissements utilisent un schéma de gestion commun comprenant notamment une nomenclature comptable analytique commune.

**Résultats attendus :** Les étapes de la mise en place du schéma de gestion sont les suivantes :

- sous pilotage de PNF, dès le début 2009, la comptabilité analytique permettra à chaque direction d'établissement public d'assurer le suivi de ses activités et des actions marquantes entreprises avec fin 2009 un premier bilan consolidé ;
- fin 2010, chaque établissement disposera d'un tableau de bord de contrôle de gestion simplifié conforme à ses besoins de pilotage et comprenant quelques indicateurs de gestion communs aux parcs nationaux ;
- enfin en 2011, le progiciel de gestion financière et comptable commun à l'ensemble des établissements parcs nationaux et Parcs Nationaux de France sera déployé.

Objectif	Indicateur	Cibles		
		2009	2010	2011
Piloter la mise en place du schéma de gestion comptable et financier dans les parcs nationaux	Mise en œuvre du schéma de gestion	Production d'indicateurs de comptabilité analytique	Production d'un tableau de bord de contrôle de gestion simplifié	Déploiement du progiciel de gestion financière et comptable commun à l'ensemble des EP

## 2.4 Piloter les groupes de travail administratifs, techniques et scientifiques

L'existence d'un établissement public autonome dans chaque parc national permet une gestion plus proche des enjeux de protection et de valorisation du patrimoine et de développement durable. Les compétences, adaptées au terrain de chaque parc national, sont démultipliées dès lors qu'elles sont aussi mises à profit de l'ensemble des parcs nationaux.

Une dizaine de groupes de travail facilitent l'échange d'expériences, suscitent la mutualisation et la production d'outils communs et en créant du lien entre les parcs nationaux font émerger une culture professionnelle commune. Sans le dynamisme de ces groupes de travail et leur coordination, une bonne partie de la production collective attendue de Parcs Nationaux de France et des parcs nationaux ne saurait être obtenue.

Le rôle de PNF est de piloter, coordonner et animer ces groupes de travail, de s'assurer de leur efficacité, de veiller à leur fonctionnement économe et éco-responsable et de faire le lien avec les autres réseaux d'espaces naturels protégés. Tous les deux ans, les rencontres des Parcs nationaux viennent concrétiser les travaux de tous ces groupes et en conservent la mémoire dans les actes des rencontres. Après 2006 et 2008, les prochaines rencontres nationales des parcs nationaux auront lieu en 2010.



**Résultats attendus :** PNF et les parcs nationaux veilleront à ce que chaque groupe de travail ait une feuille de route renouvelée chaque année, précisant la composition du groupe, les modalités de fonctionnement, les objectifs de l'année et les productions attendues. Chaque groupe de travail produira un bilan annuel. Les principaux groupes de travail identifiés actuellement sont les suivants : charte, communication, secrétariats généraux, affaires juridiques et police, ACMO et sécurité, systèmes d'information et géomatique, questions scientifiques, usages des territoires (agriculture, tourisme, forêt).



Objectif	Indicateur	Cibles		
		2009	2010	2011
Piloter les groupes de travail administratifs, techniques et scientifiques	Nombre de groupes de travail ayant fonctionné de manière satisfaisante (feuilles de route, réunions et comptes-rendus)	10	10	10

## 3

## Mise en place de services communs

L'article L. 331-29 du Code de l'environnement prévoit que PNF prêtera son concours technique et administratif aux établissements publics des parcs nationaux, notamment par la création de services communs afin de faciliter leur fonctionnement.

L'article R. 331-83 précise que les services communs pourront être créés et financés dans les conditions suivantes :

1° Lorsque le service est demandé par au moins trois établissements publics des parcs nationaux, sa création est décidée à la majorité des membres présents ou représentés du conseil d'administration. Dans ce cas, le service est ouvert aux établissements qui, chaque année, en font la demande avant le vote du budget et il fait l'objet d'un budget annexe abondé par lesdits établissements.

2° Lorsque le service est demandé par au moins deux tiers des établissements publics des parcs nationaux, sa création est décidée à l'unanimité des membres présents ou représentés du conseil d'administration. Dans ce cas, le service est ouvert à l'ensemble des établissements.



On choisit de considérer une action au titre du service commun lorsque des tâches existantes ou nouvelles sont confiées à Parcs Nationaux de France pour le compte des parcs nationaux. Dans cette perspective, pour les services communs, on s'intéresse aux économies d'échelles réalisées et à l'efficacité du service rendu. Le tableau de bord annuel fera état des résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus dans ce sens.

Trois services communs sont prévus au présent contrat. Cependant, pendant la période, PNF et les parcs nationaux examineront également l'opportunité de mettre en place des systèmes d'achat en commun pouvant aller du groupement de commande au service commun (flotte de véhicules, assurances, matériels, habillement...). Chaque sujet sera étudié séparément avant d'envisager l'opportunité d'un service commun global «achats» avec péréquation des moyens.



### 3.1 Développer le service commun «ressources humaines et paye»

La gestion prévisionnelle des compétences et des carrières dans les parcs nationaux demande une attention accrue du fait de la multiplicité des situations des agents et de l'indépendance des établissements. L'article L 331-29 prévoit que PNF apportera « son concours à l'application des statuts communs à ses personnels ou à ceux des parcs nationaux en veillant notamment à permettre la mobilité de ces personnels entre les parcs nationaux, et entre ceux-ci et lui-même ».

C'est dans le domaine de la gestion de la paye que le premier service commun des parcs nationaux est créé.

Approuvé à l'unanimité des établissements dès 2008, il entrera en vigueur complètement début 2009. Il permet de sécuriser le service pour l'ensemble des établissements (y compris le futur Parc national des Calanques) et il est une première application de la recherche d'économies d'échelles grâce à la mutualisation des tâches et

l'harmonisation des procédures (guides de paye). Dans le courant de l'année 2009, le service cessera d'être assuré en double pour tous les établissements.

La mise en place de la base de données commune et son administration offre à l'ensemble des établissements la possibilité d'avoir une vision globale et partagée des effectifs, des carrières des agents et des métiers exercés. Enfin, PNF analysera pour le compte des établissements l'évolution des statuts et cadres d'emploi et publiera l'information sur les postes vacants.



**Résultats attendus :** L'objectif dans la période du présent contrat d'objectifs est de créer un observatoire des ressources humaines appuyé sur un référentiel métier à mettre à jour après la réforme de 2006 et de pouvoir diffuser en fin de période un bilan social consolidé.

Pour garantir la confidentialité des informations qui relèvent du management de chaque établissement, des conventions préciseront quelles sont les informations qui seront produites et dans quelles conditions.

Le tableau de bord de suivi de ce service commun prévoit qu'en 2009, les opérations conduites en double dans les parcs nationaux et à PNF seront résorbées, en 2010, le référentiel des métiers des parcs nationaux aura été mis à jour et en 2011, PNF publiera le bilan social consolidé à partir de celui de chacun des établissements.

Objectif	Indicateur	Cibles		
		2009	2010	2011
Développer le service commun «ressources humaines et paye»	Niveau opérationnel du service commun RH Paye	Paie opérationnelle : fin du travail en double paie	Mise en place d'un référentiel métier dans le cadre d'un observatoire	Réalisation du bilan social consolidé des parcs nationaux

### 3.2 Finaliser la construction de l'agence comptable commune

Afin d'harmoniser les procédures comptables entre les établissements, dès la création de PNF un rassemblement des agences comptables a été engagé. A l'entrée en vigueur du contrat d'objectifs, six établissements sur dix sont gérés par l'agence comptable commune. Parcs Nationaux de France joue un rôle d'accompagnement et examine avec les parcs nationaux et l'agence comptable comment trouver les meilleurs modèles d'organisation, comment diffuser l'information en amont sur les règles communes et comment trouver la souplesse nécessaire aux situations spécifiques rencontrées sur le terrain.

**Résultats attendus :** L'objectif poursuivi est de rassembler progressivement la totalité des établissements et de consolider le dispositif par le vote du service commun correspondant afin de justifier la mise à disposition de PNF des moyens affectés au fonctionnement de l'agence comptable commune. Dès 2010, un service commun partiel pourrait être adopté.

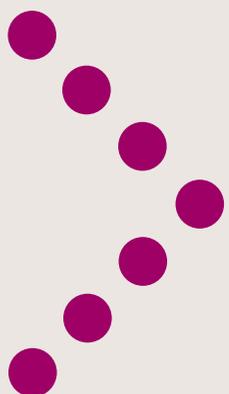
Sont notamment attendus la mise en place d'un tableau de bord trimestriel comportant notamment le montant de la trésorerie et le niveau des fonds de roulement ainsi qu'une analyse des enjeux et risques à court et moyen terme.

Objectif	Indicateur	Cibles		
		2009	2010	2011
Finaliser la construction de l'agence comptable commune	Nombre d'établissements adhérents à l'agence comptable commune	6/10	8/10	11/11

### 3.3 Mettre en place un réseau informatique sécurisé

La diffusion de l'information en réseau avec la même qualité et de façon sécurisée dans l'ensemble des parcs nationaux (sièges, délégations, secteurs) est nécessaire à l'efficacité des établissements, à une communication moderne et rapide et à la cohésion sociale. Elle s'appuie sur un schéma informatique explicite.

La collaboration entre parcs, la coordination dans les choix d'acquisition de matériels et logiciels, la recherche de coûts optimisés sont les principes qui guident la mise en place du service commun «réseau informatique sécurisé». Par réseau informatique sécurisé, on entend d'une part la connexion entre les sites et d'autre part la structuration du dispositif d'hébergement mutualisé et les outils correspondants. En termes de production, l'équipe mise en place par PNF a vocation à prendre le relais en cas de défaillance locale et temporaire et à apporter le conseil nécessaire. Le vote du service commun correspondant justifiera la mise à disposition de PNF des moyens affectés à son fonctionnement et aux acquisitions de matériels et logiciels. Dès 2010, un service commun partiel pourrait être adopté.



Objectif	Indicateur	Cibles		
		2009	2010	2011
Mettre en place un réseau informatique sécurisé	Pourcentage de secteurs connectés au réseau informatique sécurisé	50%	80%	90%

### 3.4 Assurer un suivi des économies d'échelle réalisées par les établissements des parcs nationaux et PNF

Le bilan annuel de mise en œuvre du contrat d'objectifs de PNF comportera pour les services communs un tableau de bord de l'évolution du type de services rendus aux établissements, leur extension vers la totalité des établissements et les économies d'échelles réalisées aussi bien en termes de comparaison de coûts des commandes individuelles et collectives que de bilan des ETPT consacrés à ce service commun.

**Résultats attendus :** La réalisation d'économies d'échelle par la création de services communs est une priorité pour le présent contrat d'objectifs. Le tableau de bord annuel sera alimenté par des données fournies par les établissements des parcs nationaux et Parcs Nationaux de France. Il comportera également des informations sur la qualité du service rendu.

Objectif	Indicateur	Cibles		
		2009	2010	2011
Assurer un suivi des économies d'échelle réalisées par les établissements des parcs nationaux et PNF	Produire un tableau de bord	oui	oui	oui



## 4

## Soutien et management

### Soutien

Le présent chapitre concerne l'activité soutien et management propre à PNF. Les actions qui consistent à rechercher la cohérence entre établissements et la coordination des actions pour y parvenir figurent dans l'activité «appui au réseau des parcs nationaux et centre de ressources».



#### 4.1 Mettre en place une gestion des ressources humaines alliant perspectives de carrière et performance individuelle et collective

Original dans sa conception de structure d'appui à d'autres établissements publics et de mutualisation, PNF doit porter une attention très soutenue à la gestion de ses propres ressources humaines. Doté de moyens humains ramassés et concentrés sur deux sites seulement (Montpellier et Paris), l'établissement doit faire preuve de réactivité, de souplesse et de mobilité.

Il doit favoriser le travail collectif en interne comme avec les autres établissements et leurs acteurs.

Le développement des compétences des personnels, l'attention à leurs parcours professionnels qui vise à leur permettre une bonne mobilité, la réflexion sur

des conditions de travail qui favorisent l'efficacité et l'épanouissement personnel dans le cadre du projet de l'établissement sont quelques unes des caractéristiques de la gestion des ressources humaines qui caractérisent la période du premier contrat d'objectifs. Cela commence par la mise en place des instances de dialogue social, la pratique d'entretiens d'évaluation annuels et à mi-parcours, la préparation d'un plan de formation alliant souplesse et réactivité au changement. L'appui du GIP Aten, dont PNF sera membre, sera particulièrement recherché dans ces domaines.



Objectif	Indicateur	Cibles		
		2009	2010	2011
Mettre en place une gestion des ressources humaines alliant perspectives de carrière et performance individuelle et collective	Outils de la GRH mis en place	Mise en place des instances du dialogue social	Adoption d'un plan de formation	—

#### 4.2 Mettre en place le schéma de gestion comptable et financier pour PNF

Chaque direction d'établissement produit un bilan annuel de la mise en œuvre de son contrat d'objectifs. La production de synthèses consolidées pour l'ensemble des parcs nationaux et PNF implique que tous les établissements utilisent un schéma de gestion commun, comprenant notamment une nomenclature comptable analytique commune. Bien que les activités de PNF ne soient pas identiques à celles des parcs nationaux puisque cet établissement n'est pas en position directe de gestion de territoire, les correspondances seront identifiées afin d'agréger les résultats de PNF avec ceux des parcs nationaux.

Plus largement, le schéma de gestion préparé par PNF avec le concours de l'ensemble des établissements s'appliquera à PNF en matière de comptabilité analytique, de contrôle de gestion et de progiciels.

**Résultats attendus :** Dès 2009, une comptabilité analytique permettant le suivi du présent contrat sera mise en place sur la période donnée. Les pratiques de contrôle de gestion seront développées.



Objectif	Indicateur	Cibles		
		2009	2010	2011
Mettre en place le schéma de gestion comptable et financier pour PNF	Mise en œuvre du schéma de gestion	Production d'indicateurs de comptabilité analytique	Production d'un tableau de bord simplifié de contrôle de gestion	Déploiement du progiciel de gestion financière et comptable commun à l'ensemble des EP

### 4.3 Développer au sein de PNF des pratiques exemplaires en matière d'éco-responsabilité

En accord avec la stratégie nationale de développement durable (SNDD) et les engagements du Grenelle de l'environnement et en lien avec les parcs nationaux impliqués dans des démarches similaires, PNF développera des pratiques quotidiennes exemplaires contribuant aux efforts mis en place par l'Etat et ses administrations en matière d'éco responsabilité.

**Résultats attendus :** Dans le domaine de la qualité environnementale des bâtiments, des transports, des énergies utilisées, de la gestion de l'eau et des déchets, Parcs Nationaux de France mettra en place un modèle de gestion de l'éco-responsabilité associant le personnel à sa conception et sa mise en œuvre. Il donnera lieu à la production d'un bilan annuel des pratiques mises en œuvre. Un responsable du suivi de ce bilan sera identifié.

L'évolution de l'empreinte écologique de l'activité de PNF sera publiée chaque année.



Objectif	Indicateur	Cibles		
		2009	2010	2011
Développer au sein de PNF des pratiques exemplaires en matière de d'éco-responsabilité	Production d'un bilan annuel des pratiques mises en œuvre	Autonomie électricité 100%	Mise en place du PDE (plan de déplacement entreprise)	Plan pour la gestion de l'eau

### Management

La mise en œuvre du contrat d'objectifs a donné lieu dès sa préparation à un pilotage interne, créateur d'une culture professionnelle du résultat commune, pilotage très important pour un établissement public récent, composé de personnels de provenances très diverses. Le contrat d'objectifs, et les débats du conseil d'administration sont autant de fondements d'une vision partagée pour l'établissement public et son équipe. Le management s'attachera à ancrer le projet de l'établissement pour la période triennale 2009-2011 sur ces valeurs et ces ambitions.



# Suivi de la mise en œuvre du contrat



Le présent contrat fera l'objet d'un bilan annuel, disponible avant la fin du premier semestre de chaque année et donnera lieu, au second semestre de chaque année, à une réunion d'échange avec la tutelle.

Le bilan annuel sera présenté au conseil d'administration et rendu public sur le site de l'établissement.

A Paris , le 11 février 2009

le Ministre d'Etat,  
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie,  
du Développement durable et  
de l'Aménagement du territoire  
Jean-Louis Borloo

la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie  
Chantal Jouanno

En présence  
du Président du Conseil d'administration  
de Parcs Nationaux de France  
Jean-Pierre Giran

le Directeur de l'établissement public  
Parcs Nationaux de France  
Jean-Marie Petit



# Annexes

## ANNEXE I

CONCORDANCE ENTRE  
ENGAGEMENTS DU GRENELLE  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
OBJECTIFS DU CONTRAT



### ENGAGEMENTS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'engagement 73, relatif à la trame verte et bleue comprenant les grands espaces naturels protégés comme les parcs nationaux, cœurs et aires d'adhésion inclus

L'engagement 74, relatif à la stratégie nationale des aires protégées et plans de restauration des espèces

L'engagement 79 relatif à l'observatoire de la biodiversité et la fondation française de coopération pour la recherche sur la biodiversité

Les engagements 87 et 88 relatifs à la gestion des stocks halieutiques et au programme européen pilote pour une gestion concertée

L'engagement 177 relatif à la biodiversité et aux ressources naturelles dans les DOM-COM

### OBJECTIFS DU CONTRAT

1.1 Faire prendre en compte les parcs nationaux dans les politiques publiques à l'échelon national et communautaire

1.2 Renforcer la présence des parcs nationaux français dans les réseaux d'aires protégées et dans les instances internationales

1.2 Renforcer la présence des parcs nationaux français dans les réseaux d'aires protégées et dans les instances internationales

2.1 Accompagner les parcs nationaux dans l'élaboration de leur charte

2.2 Construire et produire annuellement les tableaux de bord sur le patrimoine et sur les usages

1.2 Renforcer la présence des parcs nationaux français dans les réseaux d'aires protégées et dans les instances internationales

2.2 Construire et produire annuellement les tableaux de bord sur le patrimoine et sur les usages

1.2 Renforcer la présence des parcs nationaux français dans les réseaux d'aires protégées et dans les instances internationales

2.2 Construire et produire annuellement les tableaux de bord sur le patrimoine et sur les usages

1.2 Renforcer la présence des parcs nationaux français dans les réseaux d'aires protégées et dans les instances internationales

2.2 Construire et produire annuellement les tableaux de bord sur le patrimoine et sur les usages



# Annexes

## ANNEXE II

### ESTIMATION DES MOYENS DEVOLUS A L'ETABLISSEMENT



Le tableau est indicatif. Les moyens indiqués pour chaque année étant nécessaires à la réalisation du contrat, une diminution des moyens par rapport aux estimations ci-dessous pourrait entraîner une révision des cibles définies.

Domaines d'activités	2009			2010			2011		
	ETPT	Dotation Etat		ETPT	Dotation Etat		ETPT	Dotation Etat	
		Masse Salariale	Autres dépenses		Masse Salariale	Autres dépenses		Masse Salariale	Autres dépenses
Représentation et communication	4	325 027	271 365	4	341 280	270 811	4	358 352	281 351
Centre de ressources	17	1 146 071	584 071	17	1 203 375	608 221	17	1 263 548	635 648
Dont personnels mis à disposition de l'ATEN	5	237 800	198 100	5	249 690	198 100	5	262 200	198 100
Services communs	10,70	666 959	663 522	11,70	745 300	727 621	11,70	782 600	785 203
Soutien et management	4,30	246 633	122 252	4,30	258 965	116 622	4,30	271 900	107 203
<b>TOTAL</b>	<b>36,00</b>	<b>2 384 690</b>	<b>1 641 210</b>	<b>37,00</b>	<b>2 548 920</b>	<b>1 723 275</b>	<b>37,00</b>	<b>2 676 400</b>	<b>1 809 405</b>
	Dotation globale Etat	<b>4 025 900</b>		Dotation globale Etat	<b>4 272 195</b>		Dotation globale Etat	<b>4 485 805</b>	

### Évolution des moyens

Les évolutions prévisibles des moyens consacrés au COB de PNF sur la période :

- l'ajustement des moyens humains de l'agence comptable commune pour tenir compte du nombre des établissements gérés. Durant la période du COB, l'agence comptable intégrera les trois plus gros établissements publics des parcs nationaux : Cévennes, Vanoise et Écrins. Par ailleurs, les parcs nationaux de La Réunion et de Guyane auront atteint un niveau d'activité plus important. Enfin, le Parc national des Calanques aura vu le jour avant

la fin du contrat. Compte tenu des économies d'échelle observées à l'occasion de l'entrée des six premiers établissements dans l'agence commune, il est possible de calibrer les moyens nécessaires en fin de période pour gérer l'ensemble des établissements. Une augmentation d'un poste en 2010 avec le maintien d'un seul agent comptable semble nécessaire ;

- l'évolution des cotisations des pensions civiles des personnels titulaires ;
- l'évolution du coût de la vie.

Une correspondance avec les activités des Contrats d'objectifs des parcs nationaux sera produite chaque année.

Copyright des photographies utilisées :

- © Parc national de la Vanoise : M. Delorme, P. Folliet, D. Hémeray
- © Parc national de Port Cros : Déclic Méditerranée, C. Gérardin
- © Parc national des Pyrénées : L. Nédélec
- © Parc national des Cévennes : B. Descaves, J.P. Malafosse
- © Parc national des Ecrins : M. Corail, D. Fiat, R. Chevalier
- © Parc national du Mercantour : P. Richaud, J.M. Cevasco
- © Parc national de la Guadeloupe : C. Dautreya
- © Parc Amazonien de Guyane : R. Leguen, H. Griffitt
- © Parc national de La Réunion : H. Douris
- © GIP des Calanques : F. Auscher